

PRÉFET DU NORD

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Unité police de l'eau

Monsieur le Directeur de  
GILLES TRIGNAT RESIDENCES  
Aménageur  
29, avenue de l'Obiou

38700 LA TRONCHE

**RECOMMANDEE AVEC AR**

40406/PE

Lille, le 12 AVR. 2019

Monsieur le Directeur,

Vous avez déposé en date du 21 juin 2018, un dossier de déclaration, complété le 18 juillet 2018, au titre des articles L. 214-1 à L.214-6 du code de l'environnement relatif à « **la construction de logements collectifs sur 2,139 ha – site Pardoën** » sur la commune de **LA MADELEINE** », enregistré sous le n° 59-2018-00091.

Par courrier reçu le 09 avril 2019, vous nous avez fait part des difficultés rencontrées pour la fourniture des études complémentaires. **Par conséquent je clos votre dossier.**

Je prends note de votre souhait de déposer un nouveau dossier Loi sur l'Eau qui intégrera les compléments demandés.

J'attire néanmoins votre attention sur le fait que la réalisation, sans accord, de travaux soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau est passible de sanctions administratives pénales prévus par le code de l'environnement.

Patrick PRYBE, en charge de l'instruction de votre dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 03 28 03 84 31 – mail : patrick.prybe@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations distinguées.

L'Adjointe à la Responsable du  
Service Eau Environnement,  
« Police de l'Eau »

*pe*  
Lionel STANGLAVE  
Lucie LAVOGIEZ

Copie à Délégation territoriale de Lille de la DDTM

59-2018-00091



*Gilles*  
**TRIGNAT**  
RESIDENCES

SEE / reçu le  
09. AVR. 2019

**SPE/** Arrivée le :  
09 AVR. 2019  
N° 396

DDTM du Nord  
Service Police de l'Eau  
62 Boulevard de Belfort  
BP 289  
59019 LILLE CEDEX

N / Réf. DB / GT

LRAR n° 1A 158 673 5418 0

**Opération** : Site « Pardoën », construction d'un ensemble de logements collectifs

**Objet** : Abandon de procédure dossier de Déclaration n°59-2018-00091

A La Tronche, le 08 avril 2019

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de notre projet de construction situé sur la commune de La Madeleine, nous souhaitons faire une demande d'abandon de Dossier Loi sur l'eau. Cet abandon fait suite à la demande de complétude qui nécessite des études complémentaires. Un nouveau dossier de déclaration sera alors déposé dès lors que nous serons en possession des pièces demandées.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ce sujet et sommes à l'écoute de vos recommandations. Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Cordialement,

Guillaume TRIGNAT

Directeur Programmes Immobiliers

PO AT / D. BROCHIER

GILLES TRIGNAT RESIDENCES

29 avenue de l'Obiou  
38700 LA TRONCHE

Tél. 04 76 15 21 21 - Fax 04 76 63 07 56

Siret : 397 947 433 00025 - NAF 4110A